

ESPACE NATUREL SENSIBLE

SITE DU PAS DE CERE

Fiches actions – CONTRAT 2



HAUTE AUVERGNE

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-AUVERGNE

Association Maison des Volcans – Château Saint Etienne – 15000 AURILLAC

Tél : 04 71 48 49 09 – Fax : 04 71 48 97 40 – courriel : [cpie .haute.auvergne@wanadoo.fr](mailto:cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr) – site : www.cpie15.com

Pistes d'orientations du 2^{ème} contrat ENS

En préalable du projet, afin de relancer la démarche, il apparaît nécessaire de re-définir la composition du Comité de suivi, en y associant des organismes impliqués localement (mais qui ne faisaient pas partie du Comité de Suivi).

- Communes de Thiézac et Vic-sur-Cère
- Office de Tourisme du Carladès
- Conseil Départemental du Cantal (services attractivité et développement du territoire – déplacements et infrastructures)
- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- EPIDOR
- ONF et/ou CRPF (gestion forestière : sécurisation du sentier, protection des aménagements...)
- Direction Départementale des Territoires (volets risques naturels et démarche Natura 2000)
- Fédération de pêche / AAPPMA

Le nouveau contrat s'articule autour de 8 actions réparties entre 4 thématiques :

Thématique connaissance

AXE 1 AMELIORER LA CONNAISSANCE PATRIMONIALE DU SITE

Action 1.1 Améliorer la connaissance et le suivi scientifique des espaces et espèces d'intérêt patrimonial

Thématique gestion

AXE 2 GERER DURABLEMENT LE SITE

Action 2.1 Gérer le site et entretenir les aménagements

Action 2.2 Gérer les espèces invasives végétales et animales

Thématique valorisation

AXE 3 POURSUIVRE LA VALORISATION DU SITE ET FAVORISER SA DECOUVERTE

Action 3.1 Poursuivre la valorisation pédagogique et la découverte du site

Action 3.2 Organiser la découverte du site

Action 3.3 Développer la promotion et la communication

Thématique animation

AXE 4 PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT ENS

Action 4.1 Animation et accompagnement de la mise en œuvre du programme d'actions (AMO)

Action 4.2 Évaluer la mise en œuvre du programme d'actions

AXE 1 – AMELIORER LA CONNAISSANCE PATRIMONIALE DU SITE

Action 1.1 – Améliorer la connaissance et le suivi scientifique des espaces et des espèces d'intérêt patrimonial **Priorité : ****

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès

OBJECTIFS

Améliorer la connaissance naturaliste du site pour :

- Identifier les habitats naturels et espèces présentant un intérêt patrimonial fort ;
- Assurer un suivi d'une zone spécifique du site (dynamique de recolonisation du milieu par la végétation...);
- Réaliser un suivi des habitats et espèces d'intérêt patrimonial et analyser l'impact des actions prévues dans le contrat.

Utiliser cette connaissance pour adapter les préconisations de gestion du site et améliorer la valorisation pédagogique et l'animation du site.

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre :

- Détail des opérations programmées :
 - a. Cartographie des habitats et des espèces patrimoniales

Il s'agira également de compléter les inventaires des habitats naturels d'intérêt communautaire afin de connaître leur état de conservation et de mettre en relation les populations des espèces d'intérêt communautaire et celles des espèces envahissantes avec l'état de conservation de ces habitats.

Cette cartographie inclura le relevé GPS des espèces à statut (protégées nationale et régionale, listes rouge nationale et régionale, DH 92/43 annexes II, IV, V), dont certaines sont de bons indicateurs de l'état de l'évolution des milieux. Les données récoltées seront traitées dans un Système d'Information Géographique.

- b. Evaluation de l'état de conservation du site

Cette évaluation s'appuiera sur les résultats de l'action a. Elle pourra se faire au travers d'un suivi de quelques espèces végétales déterminantes et représentatives de chaque habitat (qui seront identifiées dans l'action a) ou par la réalisation de transects. En particulier la zone de chablis, apparue au cours de l'hiver 2013, à la suite d'un événement climatique ayant entraîné la chute des arbres dans une partie de l'espace forestier, fera l'objet d'un suivi. Cette zone ouverte, colonisée par une végétation adaptée à ce type de milieu, est inexistante dans le reste du site ENS.

Les données cartographiques seront mises à jour et un rapport avec analyse et préconisations de gestion sera formulé. Ce travail sera réalisé avant l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions en vue de l'intégration des conclusions.

Année 1 (2018)

- Identification des zones à suivre et définition de la méthodologie
- Formulation de préconisations de gestion et de suivi de la zone

La réalisation des aménagements pour la mise en valeur pédagogique est abordée dans une autre action [3.1 : Poursuivre la valorisation pédagogique et la découverte du site]

De 2019 à 2021 : suivi des zones identifiées (1 passage dans l'année)

Année 5 (2022) : bilan et évaluation avec rendu pédagogique

- Échéancier :

2018 : a

2018-2022 : b

Modalités de suivi et critères d'évaluation :

- ✓ Nombre d'habitats et espèces d'intérêt patrimonial
- ✓ Nombre d'espèces inventoriées à chaque passage (évolution quantitative et qualitative de la diversité)

végétale)

- ✓ Etat de conservation des habitats/ évolution des espèces
- ✓ Evaluation en 2022

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion

Site Natura 2000 « Vallées de la Cère et de la Jordanne » (FR8302041).

Actions correspondantes

Action SC01 : Améliorer et compléter les inventaires des espèces d'intérêt communautaire

Action SC02 : Améliorer et compléter les inventaires des habitats naturels d'intérêt communautaire

PARTENAIRES TECHNIQUES ET OPERATEURS POTENTIELS

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">✓ DDT✓ Structure animatrice du DOCOB✓ Conseil Départemental✓ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne | <ul style="list-style-type: none">➤ Structure animatrice du DOCOB➤ Bureau d'étude naturaliste |
|--|--|

ZONAGE DE L'ACTION

Intégralité du périmètre du site

AXE 2 – GERER DURABLEMENT LE SITE

Action 2.1 – Gérer le site et entretenir les aménagements

Priorité : ***

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès

OBJECTIFS

Maintenir le bon état des équipements (confort et sécurité des visiteurs, découverte pédagogique) et assurer un entretien du site qui prenne en compte son statut d'Espace Naturel Sensible (préservation de sa naturalité et de ses richesses).

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre :

- Détail des opérations programmées :

1 - Entretien du sentier, de ses aménagements (marches, mains courantes...) et des supports pédagogiques (dont panneaux d'accueil)

Dans un objectif de sécurisation du site et du sentier, et de maintien de la qualité de la découverte, sont concernées les interventions de remise en état du sentier et des aménagements en cas d'interventions importantes, notamment liées à des événements naturels (chutes d'arbres sur sentier par exemple).

2 - Élaboration et mise en œuvre d'un document fixant les « règles de bonne conduite » en matière de gestion et d'« utilisation » du site = carnet de gestion du site

Ce document très simple et à vocation opérationnelle aura pour objectif de servir de guide pour les intervenants techniques (agents techniques de la Communauté de Communes, prestataires extérieurs intervenant sur les circuits randonnée...) et les utilisateurs du site (activités sportives par exemple). Il pourra également être communiqué aux propriétaires et exploitants.

Il s'appuiera notamment sur les différentes études réalisées lors de la mise en œuvre du 1^{er} contrat (étude hydraulique, études faune et flore...), ainsi que sur le DOCOB du site Natura 2000, dans lequel des règles de gestion de la Cère et de ses abords ont été définies.

Il comprendra un zonage et une cartographie du site (zones définies en fonction des différents types de milieu, de leurs sensibilités et de leur utilisation dont zones sensibles sur le plan hydrologique). Pour chaque type de zone, des préconisations, en fonction des sensibilités et des intérêts, seront définies sous forme de fiches opérationnelles avec planning d'intervention.

Ce document prendra en compte la gestion de la zone de chablis (actions de restauration et d'entretien), pour laquelle des investigations plus précises (relevés floristiques) devront être réalisées (voir axe 1). Cette zone de chablis pourra constituer un secteur d'expérimentation en matière de restauration.

- Échéancier :

Gestion du site et des aménagements : 2018-2022 / Carnet de gestion du site : 2019 (après la réalisation de la cartographie des habitats)

Modalités de suivi et critères d'évaluation :

- ✓ État des équipements
- ✓ Nombre d'interventions (temps passé)
- ✓ Satisfaction des visiteurs

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion

Site Natura 2000 « Vallées de la Cère et de la Jordanne » (FR8302041)

Actions correspondantes

PARTENAIRES TECHNIQUES ET OPERATEURS POTENTIELS

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• DDT• Structure animatrice du DOCOB• Conseil Départemental• Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne• Experts (ONF/CRPF...) | <ul style="list-style-type: none">× Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès (entretien du site)× Prestataires extérieurs (entretien du site, élaboration du guide d'entretien du site) |
|--|---|

ZONAGE DE L'ACTION

Intégralité du périmètre du site

Action 2.2 – Gérer les espèces végétales et animales invasives

Priorité : **

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès

OBJECTIFS

Identifier les espèces invasives et les éradiquer ou contenir leur propagation

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre :

- Détail des opérations programmées :

1. Identification et localisation (cartographie) des espèces

2. Mise en œuvre d'actions d'éradication et de lutte contre leur propagation

- ▶ pour chaque espèce recensée : proposition de protocoles de lutte formulés sous forme de fiches techniques

Le CD15 dispose de fiches sur certaines espèces (Renouées, Ambroisie et Balsamine) qui pourront servir de modèle pour les autres espèces

- ▶ organisation et encadrement d'actions de lutte

✓ Dès 2018 : actions à destination du grand public ou des scolaires, sous forme par exemple de chantiers d'arrachage (Balsamine). Ces actions rempliront un rôle d'information et de sensibilisation des publics et participeront pleinement à l'animation du site.

✓ Formation de personnes pouvant assurer un rôle de veille : agents techniques des collectivités, volontaires (membres d'association, pêcheurs...) qui auront à terme la charge des opérations de gestion-lutte.

- ▶ suivi de la présence des espèces et veille sur l'ensemble du site.

Pour partie (secteur compris dans le périmètre du site Natura 2000, soit une bande de terrain de 10 mètres de part et d'autre de la rivière), la mise en œuvre de cette action pourra se concrétiser dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 « Vallées de la Cère et de la Jordanne ».

- Échéancier : 2018-2022

Modalités de suivi et critères d'évaluation :

- ✓ Nombre d'espèces invasives identifiées
- ✓ « Efficacité » des actions de lutte (diminution du nombre de stations...)
- ✓ Nombre de personnes formées ou sensibilisées
- ✓ Chantiers participatifs : nombre de chantiers, nombre de participants...

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion

Site Natura 2000 « Vallées de la Cère et de la Jordanne » (FR8302041).

Agence de l'Eau

Actions correspondantes

Action SC05 : « Étudier l'impact des espèces invasives sur l'ensemble des cours d'eau du site.

Action GE07b : « Mise en place d'aménagement et de protocole pour limiter la progression des populations d'Écrevisses de Californie »

Appel à projet « Initiatives pour la biodiversité » (volet 1)

PARTENAIRES TECHNIQUES ET OPERATEURS POTENTIELS

➤ Conseil Départemental du Cantal

- ✓ Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès
- ✓ Prestataire extérieurs (actions d'information et de formation, organisation des chantiers...)

ZONAGE DE L'ACTION

Intégralité du périmètre du site

AXE 3 – POURSUIVRE LA VALORISATION DU SITE ET FAVORISER SA DECOUVERTE

Action 3.1 - <u>Poursuivre la valorisation pédagogique et la découverte du site</u>		Priorité : **
<u>MAITRE D'OUVRAGE</u>		
Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès/ Office de Tourisme intercommunal		
<u>OBJECTIFS</u>		
➤ Compléter la valorisation pédagogique du site (thèmes insuffisamment développés)		
<u>CONTENU DE L'ACTION</u>		
<u>Mise en œuvre :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Détail des opérations programmées : 		
<u>1. Animation Grand public</u>		
<ul style="list-style-type: none"> * Valorisation de thématiques peu prises en compte dans le 1^{er} contrat ENS : <ul style="list-style-type: none"> VOLCANISME : Aspect géologique, formation des gorges, le travail de la rivière EMPREINTE HUMAINE : aménagement des gorges pour la production d'hydroélectricité (nombreuses traces sur le site). Le Pas de Cère a été doté d'une des premières centrales hydroélectriques à usage domestique – le site en porte encore les stigmates telles qu'un barrage, traces de l'ancienne passerelle le long de la roche, voie de force... FAUNE et FLORE : volet naturaliste (présence de la Loutre...) le site ne regorge pas d'espèces rares mais regroupe sur un périmètre restreint une majorité des essences, des espèces animales et florales typiques de l'Auvergne. <p>Pour diversifier l'offre et éviter le risque de suréquipement du site (panneaux...), d'autres outils de valorisation pourront être mis en œuvre (outils multimédia), notamment l'utilisation des outils numériques, pour lesquels des réflexions sont déjà en cours à l'échelle de la communauté de communes et du Conseil Départemental. Ces outils permettront d'autres approches : réalité augmentée, approche par les sons (chants d'oiseaux, la rivière, ...)</p> <p>L'élaboration de ces outils se fera en concertation avec le comité de suivi et en particulier la structure en charge de l'AMO et les partenaires techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Aménagement et valorisation de la zone de chablis. Plutôt que de développer une approche scientifique, les aménagements pourront privilégier une approche sensitive (inciter les visiteurs à « se poser », les faire ressentir les lieux au travers des sons...). 		
<u>2. Animation public scolaire / enfants</u>		
<ul style="list-style-type: none"> * Poursuite de la diffusion du livret pédagogique (qui jouera le rôle « d'ambassadeur » du site auprès des professionnels) * Élaboration et diffusion de fiches pédagogiques à destination des enseignants (pour des sorties en autonomie). <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise foncière ou d'usage : autorisations des propriétaires pour la pose des supports. • Échéancier : 2019-2021 (après les résultats des actions 1.1 et 1.2] 		
Modalités de suivi et critères d'évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquentation du site/satisfaction des visiteurs (outils de valorisation) ✓ Diffusion du livret (nombre d'exemplaires...) ✓ Nombre de classes/élèves (sorties en autonomie) 		
MISE EN COHERENCE DE L'ACTION		
Autres outils de gestion	Actions correspondantes	
PARTENAIRES TECHNIQUES ET OPERATEURS POTENTIELS		
✓ Conseil Départemental		
✓ Office du tourisme	✓	Bureau d'étude spécialisé
✓ Inspection académique		

ZONAGE DE L'ACTION

Partie du périmètre du site accessible au public (cheminements)

Action 3.2 Organiser la découverte du site**Priorité : ******MAITRE D'OUVRAGE**

Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès/ Office de Tourisme intercommunal/ ...

OBJECTIFS

- Développer et diversifier l'offre d'animations sur le site vers tous les publics, afin de le « faire vivre »
- Favoriser une appropriation du site par la population locale

CONTENU DE L'ACTION**Mise en œuvre :**

- Détail des opérations programmées portées soit par la Communauté de communes, soit par l'Office de Tourisme Intercommunal :
- × Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'animations sur l'année, à destination des touristes, des locaux et des scolaires, en privilégiant une approche ludique (jeu de piste, enquête, course orientation...). Le type d'animations devra être adapté au public visé. Dans le cadre de l'AMO, le prestataire élaborera une animation.
- × Développement du volet événementiel avec une approche artistique (spectacles, balades contées...) : organisation d'une « Journée portes ouvertes ».
- × Création de temps forts à destination des habitants (Journées portes ouvertes, chantiers...).
- × Création de liens avec les structures / infrastructures existantes sur le territoire (Maison de l'eau...).
- × Expositions temporaires in situ (par exemple sur les espèces invasives, couplée avec un chantier).
- × Développer l'accueil des publics handicapés (visuel, auditif) : labellisation du site, mise en place d'aménagements spécifiques (partenariat avec OT) [à partir de 2019].
- Échéancier : 2018-2022

Modalités de suivi et critères d'évaluation :

- ✓ Nombre et fréquentation des animations et des événements
- ✓ Labellisation / fréquentation du site par les publics handicapés
- ✓ Évaluation annuelle

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION**Autres outils de gestion****Actions correspondantes****PARTENAIRES TECHNIQUES ET OPERATEURS POTENTIELS**

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Conseil Départemental• PNRVA | <ul style="list-style-type: none">• Office de tourisme• Prestataires (artistes...) |
|---|---|

Action 3.3 Développer la promotion et la communication

Priorité : **

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès/ Office de Tourisme

OBJECTIFS

Poursuivre la promotion du site, à l'échelle locale et à l'échelle départementale (réseau des sites ENS)

CONTENU DE L'ACTION**Mise en œuvre :**

- Détail des opérations programmées :

Communication locale : poursuite des actions engagées

- ✓ Promotion du site en utilisant les moyens de communication existants : journaux d'information de la Communauté de Communes, sites Internet (actualisation et mise en cohérence des sites Communauté de Communes et Office du Tourisme, Conseil départemental, ...), Facebook... ;
- ✓ Élaboration et publication d'articles faisant la promotion des évènements mis en œuvre sur le site...

Tourisme :

- ✓ Partenariat avec l'Office de Tourisme, les prestataires d'activités ou d'hébergement, le réseau des greaters..., pour développer des produits de découverte touristiques alliant visites de sites, activités sportives ou culturelles, hébergements et former ces acteurs au réseau ENS et au patrimoine naturel du site (réunion, éductour, ...).
- ✓ Renvoyer vers les autres sites ENS du département : mise en réseau, parcours ENS...

- Échéancier : 2018 - 2022

Modalités de suivi et critères d'évaluation :

- ✓ Fréquentation du site
- ✓ Nombre et fréquence des articles
- ✓ Nombre de personnes formées (prestataires d'activités ou d'hébergement, greaters...)

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION**Autres outils de gestion****Actions correspondantes****PARTENAIRES TECHNIQUES ET OPERATEURS POTENTIELS**

- Office de tourisme
- Conseil Départemental (réseau sites ENS)

ZONAGE DE L'ACTION

Ensemble du site

AXE 4 – PILOTER LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT ENS

Action 4.1 **Animation et accompagnement de la mise en œuvre du programme d'actions (AMO)**

Priorité : **

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès

OBJECTIFS

- Assurer la poursuite de la démarche collective et participative qui a été mise en place ;
- Assurer une bonne mise en œuvre du projet ENS (mise en œuvre des actions, concertation...)

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre :

- Détail des opérations programmées :

Animation interne : désignation d'un référent au sein de la CC = interlocuteur privilégié du CD15, des membres du comité de suivi et de l'AMO, assure convocation et pilotage réunions du comité + CR, suivi administratif des dossiers et des demandes de subventions et autres missions d'ordre administratif, terrain pour suivi de l'état des aménagements, encadrement des bureaux d'études, contribution à l'action 4.2 par la réalisation du bilan financier notamment.

Mise en place d'une **AMO**, auprès des services de la Communauté de communes (plus-value en termes de compétences techniques, regard extérieur et « neutre » sur le site, rôle d'interface et de relais entre les différents partenaires...). La bonne mise en œuvre de l'AMO nécessitera la désignation d'un technicien de la collectivité, qui sera le référent et l'interlocuteur de la structure assurant l'AMO, pour toute la durée du contrat. Un binôme technicien/ élu pourra être également constitué.

- × **lien / relationnel avec le Comité de Suivi** (incluant la participation à une réunion une fois par an) et participation aux réunions avec acteurs locaux ;
 - × **accompagnement technique** de la Communauté de communes (services techniques) et des prestataires intervenant dans la gestion du site : accompagnement pour l'élaboration des documents techniques, des cahiers des charges, analyse des offres ;
 - × **lien / relationnel avec les milieux scolaires et parascolaires** dans le cadre de la diffusion des fiches pédagogiques et dans l'élaboration d'un programme d'animations ;
 - × **sensibilisation** des acteurs du site.
- Échéancier : à partir de 2018/ tous les ans

Modalités de suivi et critères d'évaluation :

- ✓ Mobilisation des différents acteurs
- ✓ Réunions techniques / comités de suivi

PARTENAIRES TECHNIQUES ET OPERATEURS POTENTIELS

Membres du comité de suivi

⋮

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

Animation interne :

En moyenne par an : 20j/an

AMO :estimatif envisagé

Axe 1 : 8 jours/

Axe 2 : 2 jours/

Axe3 : 3 jours/

Axe 4 : 5 jours

Total : 18 jours

Plan de financement

-Communauté de communes : travail valorisé en régie